

<http://www.universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article4734>



**« L'Etat indemnise des
victimes des effets délétères
des pesticides, mais il
envisage d'autoriser à
nouveau l'usage de
substances dont la nocivité a
été démontrée »**

Date de mise en ligne : mercredi 25 juin 2025

- Thématiques - Inégalités de Santé ...Inégalités sociales -

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Un collectif de médecins, de chercheurs et de professionnels impliqués dans le traitement et la prévention des malformations du visage demande, dans une tribune au « Monde », de ne pas voter la loi dite « Duplomb », qui prévoit la réintroduction, en France, de certains pesticides interdits.

Le Monde (site web) lundi 16 juin 2025